

Valls est d'accord pour que l'Algérien Nekkaz paie les amendes des voilées intégrales

Les phrases de Manuel Valls

.....

S'attaquer à un musulman, c'est
s'attaquer à la République



Le Ramadan fait partie de notre
calendrier commun, c'est un
moment profondément républicain



La République doit être intransigeante
à l'égard de ceux qui s'attaquent
aux Musulmans



Le PS est anti-Français !

L'affaire est grave qui met en scène une députée UMP – Valérie Pécresse –, le premier ministre – Manuel Valls – et un trublion – Rachid Nekkaz –.

Rachid Nekkaz, un très riche homme d'affaire qui renonça – en octobre 2013 – à sa double nationalité franco-algérienne pour ne garder que la seconde, et qui, en payant leurs amendes, s'érige en sauveur des femmes verbalisées en niqab. Un homme de *"convictions et de principes"*, Rachid, qui entend défendre la liberté et la dignité des femmes *"en France et dans le*

monde entier ” pour lesquelles il n’hésite pas à se mettre en travers de la loi.

Pour preuve, ce “chevalier” des temps modernes est venu spécialement d’Algérie pour se rendre à la trésorerie de Versailles (le fief de Pécresse) régler l’amende d’une habitante voilée et “neutraliser la loi sur le terrain”, a-t-il l’habitude de dire. En clair, Nekkaz, le citoyen algérien, veut faire sa loi chez nous, ce qui n’est pas du goût de Valérie Pécresse interpellant Valls à l’Assemblée Nationale, ce mardi 9 décembre :

” Vous qui avez voté la loi 2010 (anti burqa), pouvez-vous accepter de telles provocations ? Pouvez-vous accepter que des personnes mettent impunément tout en oeuvre pour vider la loi de la République de son contenu ?”

Le premier ministre condamne-t-il fermement les provocations de Nekkaz ? Va-t-il engager des poursuites contre un citoyen algérien qui vient faire sa loi dans notre République démocratique et laïque ? Considère-t-il intolérable qu’un étranger bafoue la loi française ? Valls félicite-t-il Pécresse pour dénoncer cette infraction – imagine-t-on un Français allant en Algérie imposer sa vision de la laïcité et contrevenir aux lois algériennes ? – et va-t-il séance tenante donner suite à cette affaire ?

Pas du tout ! Valls ne veut pas *” tomber dans ce piège ”* et balaye d’un revers de main ces débats jugés *“caricaturaux”* qui *“divisent”* et qui nuisent à la *démocratie et à la laïcité* !

Nous qui pensions que la démocratie était la possibilité de parler de tout ! La démocratie selon Valls, c’est : Circulez, y a rien à voir.

Conclusion, avec Manuel Valls, la laïcité est bien gardée et Rachid Nekkaz peut continuer de payer les amendes des femmes qui s’affichent en niqab ou en burqa tout en s’asseyant sur la loi française en toute impunité.

Au fond, que nous apprend – s’il le fallait – la réaction du premier ministre français ? Que plus les lois se succèdent, moins elles sont respectées. En effet, la loi de 1905 avait pourtant suffi à imposer l’absence de signes religieux dans les espaces publics. Rappelons-nous notre cadeau de première communion, une chaîne en or avec une petite croix que nous devions glisser, pour aller à l’école, sous le pull-over ou le corsage. Jusqu’au début des années 80, la laïcité était acquise partout et pour tout le monde. D’ailleurs, on en entendait même jamais parler.

Depuis lors et avec l’arrivée massive de " nouveaux arrivants " et de " nouveaux publics ", tout s’est passé comme si les élus UMP et PS qui se sont succédés avaient "oublié" la loi de 1905 pour en créer d’autres qui s’avèrent totalement inopérantes et par conséquent inutiles.

En 2004, une loi est votée qui concerne les espaces scolaires mais pas les universités.

En 2011, une loi élargit la précédente aux espaces publics : ni cagoules, ni masques, ni voiles intégraux. "Espaces publics" signifie donc *partout* excepté chez soi. Néanmoins, cette loi se croit obligée de préciser *les rues, les plages, les cinémas, les magasins, les commerces, les gares, les transports en commun, les lieux ouverts au public ou à un service public*.

Aurait-elle dû inclure les *sorties scolaires* – qui induisent inévitablement de se trouver sur dans les rues, dans des bus, mais aussi au cinéma, à la plage, à la gare, dans des commerces – pour que Najat Belkacem ne donne pas l’autorisation aux mères accompagnatrices à l’école de garder leur voile ? Qui plus est, avis rendu quelques mois *après* celle de la CEDH (Cour Européenne des Droits de l’Homme), le 1er janvier 2014...

La réaction ou, plus justement, l’absence de réaction de

Manuel Valls face à un Algérien venant braver la loi française se marie parfaitement avec l'admiration voire au culte qu'il voue à la religion musulmane. Il s'était très tôt distingué en tant que ministre de l'Intérieur et des Cultes, en allant inaugurer, en 2012, la mosquée de Strasbourg. Chaque année depuis son entrée au gouvernement socialiste, il est un adepte des ruptures de jeûnes les soirs de Ramadan : en 2012 à Paris, en 2013 à Lyon, en 2014, à Evry.

Finalement, en vertu de quoi ce premier ministre serait-il choqué qu'un Algérien – " contre le niqab mais pour la liberté de circuler avec " – ait déjà pris en charge le coût de 878 amendes soit 198.000 euros quand lui-même dit se garder de *"débats caricaturaux"* qui ne font pas *"honneur à la laïcité"*. Parce Nekkaz la défend, lui ? N'assisterions-nous pas à des techniques de communication de double langage dignes d'un état totalitaire communiste ? Etre contre la burqa mais n'avoir rien à redire à circuler avec ? Comment ? Sous le bras, peut-être ? Et la laïcité, c'est de porter des signes religieux ? On avait dû mal comprendre la loi de 1905.

Revenons à Valérie Pécresse qui s'insurge contre les actions de Rachid Nekkaz l'Algérien, responsable d'une situation *"d'entrave manifeste et volontaire à la loi."* Valérie Pécresse entend-elle, elle, faire respecter les lois de 1905, 2004, 2011, 2014 ?

Écoutons-la au sujet du voile à l'université. Sa ligne de conduite est *"très claire."*

"Les lycéens sont mineurs, les étudiants sont adultes. Ils ne sont pas soumis au même contrat que les adultes. Ils peuvent afficher leur croyance ou des signes extérieurs qui traduisent une religion. C'est une prérogative d'adulte..Donc à l'université, on peut avoir un voile " (...)

https://www.youtube.com/watch?v=e9zp7_bIl8g

Voyons :

Primo, pour Pécresse, la burqa ou le niqab, non, parce dans une République française et laïque, c'est choquant mais le voile, oui...puisqu'il laisse apparaître tout le visage.

A l'entendre, on pourrait conclure que le voile est un tout petit signe religieux pas méchant pour deux sous...

Deuxio : donc, pour Pécresse, le voile, oui pour les adultes, non pour les mineures.

Mais quand les maris imposent à leur femme de le porter ? Cela ne vient pas à l'esprit de madame Pécresse. Dommage.

Et si une brillante étudiante est encore mineure à son entrée à l'université ? Cela restera exceptionnel, pas de quoi ôter un voile.

Tertio : remarquons au passage la gêne qui se dégage de la députée UMP qui s'en donne du mal pour essayer de rendre ses "arguments" convaincants. Ralentissement de l'élocution, trop nombreuses contorsions gestuelles et, précisément, des raisons en réalité non argumentées et répétées. C'est que ce n'est pas si confortable de trahir les lois républicaines.

La loi de 1905 était pourtant si limpide...

L'intervention de Pécresse à destination de Valls à l'Assemblée Nationale ? Une pitrerie de plus destinée à nous faire croire que l'UMP, en dénonçant la *"désobéissance civique et publique"* d'un Algérien et ce, sur fond de laïcité, se démarquerait du PS.

La réponse du premier ministre à la députée UMP ? Celle d'un homme qui répond à côté de la question et pas si éloignée d'une réponse que pouvait délivrer un agent sous un régime type stalinien, coutumier de la fascisation de l'adversaire.

Sauf que dans ce cas de figure, les deux protagonistes oeuvrent dans les mêmes buts.

A ce jour 2000 femmes porteraient le niqab en France. **En 2009, les Renseignements Généraux les estimaient à 367, soit une augmentation de 545% en 5 ans.** Un chiffre que Manuel Valls qualifierait peut-être bien de " caricatural " aussi...

Caroline Corbières

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2010/05/11/97001-20100511FILWWW00463-niqab-le-ps-vote-une-interdiction-ciblee.php>

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/12/10/01016-20141210ARTFIG00038-femmes-portant-le-niqab-bras-de-fer-entre-valerie-pecresse-et-rachid-nekkaz.php>

http://www.liberation.fr/societe/2009/11/14/niqab-une-loi-sera-it-contre-productive_593535

<http://www.bvoltaire.fr/carolineartus/rachid-nekkaz-zorro-du-niqab,133658>